



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
Tél. : 02 40 62 02 13 - E-mail : a.p.p.b.p@orange.fr

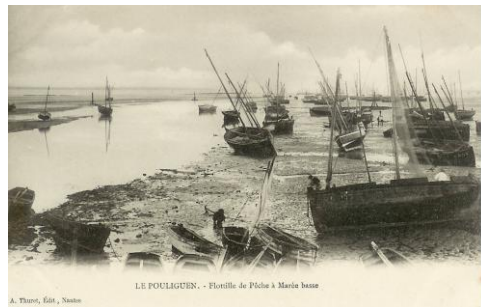
Exemplaire N° 27 – MAI 2008 – adressé aux adhérents

Comité de rédaction : Alain CHABRIER, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY, Daniel BEISO et Gérard VAUCLIN

EDITO DU BUREAU

POUR UN FUTUR DRAGAGE ECOLO

Souvenons nous que la dernière campagne de dragage s'est terminée en



A. Thuret, Edt., Nantes

Avril 2006, or nous constatons en Mars 2008 qu' un niveau identique de sédiments : soit 80.000 m3, restent à retirer et que les bateaux sont de nouveau posés sur leur quille. Cette situation n'est pas sans conséquences sur la sécurité même de certaines

unités. En effet, des bateaux à fort tirant d'eau, ne sont pas conçus pour se poser sur les quilles aux basses mers, 2 fois par 24h.

Cette situation remet en cause la sécurité même de ces bateaux dans la mesure où des échouages à répétition provoquent des efforts anormaux sur les quilles de nature à remettre en cause leur stabilité durant le programme de navigation (varangues, boulonnage de quille etc.) Nous avons constaté que ces mêmes bateaux s'épaulent contre les catways dans des conditions telles que ceux-ci sont susceptibles de provoquer des dégradations aux installations portuaires.

Dans l'hypothèse où serait remis en cause la sécurité de ces unités et de leur équipage, qui est responsable ?

Sans doute La Chambre de Commerce, concessionnaire et gestionnaire de l'eau ou bien le SIVU ; étant entendu que contractuellement, il est dû, à chaque locataire, une hauteur d'eau correspondante à son unité (y compris à marée basse).

A partir de ces constats, nous considérons que la problématique du port de LA BAULE / LE POULIGUEN doit être réglée d'une manière pragmatique et pérenne.

Ceci pourrait se traduire par une augmentation des fréquences de dragage : qui en supportera la charge ? sûrement pas les Plaisanciers qui ne sauraient accepter de nouvelles augmentations tarifaires dans un port qui est déjà l' un des plus chers de la côte Atlantique.

Nous attirons l'attention des décideurs sur le fait que le port est une vitrine d'un point de vue touristique, compte tenu des différentes manifestations de prestige qui s'y déroulent et qui ont déjà acquis une renommée nationale et européenne, grâce en partie, aux actions du YCLB (Derby des Dragons, Voiles de Légendes) et de l'APPBP

Perspectives d'évolution :

Le volume à draguer de 80 000 m³ reste identique mais son prix continue d'évoluer fortement. Les appels d'offres font ressortir un niveau de prix à 1,9 millions € pour le prochain dragage soit une augmentation de l'ordre de 30%. A partir de ce constat, nous envisageons les hypothèses suivantes :

- maintien en l'état de la fréquence des dragages ; mais quid de la sécurité des bateaux comme évoqué ci- dessus
- fréquences plus rapprochées des dragages pour assurer la sécurité des dits bateaux avec comme conséquence : une augmentation des charges financières et un prix des places qui deviendrait vite prohibitif.
- mise en dépôt des matériaux équivalant à un retour à la solution ancienne plus écologique qui permettrait de les récupérer.

Technique

Cette dernière solution qui consisterait à aménager une zone de dépôt, présenterait un certain nombre d'avantages tout en permettant de maintenir un niveau de coûts compatible avec les charges de fonctionnement actuelles.

Rappelons que tous les moyens sont déjà mis en œuvre pour que les eaux et les sédiments du port soient sains : conduites d'eaux pluviales sur LA BAULE , cale de carénage, station de LIVERY etc....Le sable extrait lors des dragages, et après décantation des boues en milieu naturel, pourrait être réintégré sur la plage.



Conclusion

Aujourd'hui, importer du sable pour recharger la plage de LA BAULE est considéré comme de l'investissement ; mais retirer la même quantité de sable du port de La Baule/ Le Pouliguen (dragage) pour assurer la flottaison des bateaux est considéré comme du fonctionnement.

Actuellement nous avons, côté marais, les réglementations NATURA 2000 et prochainement, côté mer, les réglementations NATURA 2000 MER.

Une opération de dragage autonome et naturelle qui préserverait l'environnement peut être la solution d'avenir !

Il nous semble plus qu'urgent de rechercher des méthodes qui répondent aux attentes des usagers sans que celles ci pèsent sur les coûts de location de place déjà difficilement supportables.

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le Challenge
SP 3004 - 17030 LA ROCHELLE sur Y - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax 33 (0)5 46 41 64 60

NOUVELLE RÉGLEMENTATION :

La nouvelle réglementation, dite **Division 240**, vient d'être publiée. Elle est entrée en vigueur le **15 avril 2008**.

Les simplifications et acquis importants de 2004 sont confirmés.

Radeaux de survie : Obligatoires pour toute navigation à plus de 6 milles d'un abri.

- Radeaux déjà en service en 2005 : leur durée de vie avait été portée de 12 à 15 ans, le type de radeau étant laissé à l'appréciation des navigateurs ; la périodicité des visites d'entretien obligatoires était passée de 1 an à 3 ans après visite exceptionnelle de mise à niveau.
- Radeaux de survie acquis depuis : ils sont normalement de type ISO 9650. Leur durée de vie et les intervalles entre révisions sont déterminés par le constructeur. Il est donc important à l'achat de bien se faire préciser ces points, ainsi que le coût des révisions et la facilité d'accès aux stations de révision.

Les extincteurs : 2 situations doivent être distinguées :

1. Bateaux mis en service après le 16 juin 1994 et donc marqués CE : les matériels obligatoires sont définis par le constructeur et précisés dans le manuel du propriétaire, auquel les agents de contrôle se référeront.
2. Bateaux mis en service avant le 16 juin 1994 : le matériel d'extinction est fixé par la Division 224 en vigueur à la date de première utilisation. Si on ne peut pas la retrouver, on peut appliquer les dispositions de ce texte avant sa modification de 2004/2005 : 1 extincteur par moteur (*type 21 B pour les moteurs de moins de 150 kW*), 1 extincteur 21 B si le bateau est habitable et un extincteur supplémentaire si la longueur du bateau est comprise entre 10 et 15 mètres. On peut aussi déterminer son matériel en suivant la Norme ISO 9094, que même les spécialistes ont du mal à interpréter et qui est en instance de modification (*donc oubliez !*).

Spécifications et Révision des extincteurs : ils doivent porter le signe « Barre à roue » pour être acceptés à bord.

La durée de vie avant révision annuelle est inscrite en clair sur l'extincteur : elle est normalement de 5 ans si l'appareil n'a pas été stocké trop longtemps chez le revendeur. La révision annuelle ne devient obligatoire qu'après la date inscrite ! Attention que le coût de la visite de révision est plus élevé que le 1/5 du prix d'achat ! Réutilisez les extincteurs dans vos voitures ou vos maisons. Ils vous éviteront peut-être de graves accidents (un grave incendie en ce qui me concerne).

Les nouveautés de 2008 sont les suivantes :

- **3 zones de navigation** sont créées au lieu de 2, l'armement de la nouvelle zone « Moins de 2 milles » est allégé.

Le matériel obligatoire correspondant à chacune des 3 zones est simplifié et standardisé en « **packs** » :

- Zone jusqu'à 2 milles d'un abri, Matériel du « **Pack basique** »
- Zone de 2 à 6 milles d'un abri, Matériel du « **Pack côtier** »
- Au-delà de 6 milles d'un abri, Matériel du « **Pack hauturier** »

Rappel : Sont considérés comme abri les endroits où un bateau donné peut trouver refuge et où les personnes embarquées mises en sécurité (*Ce qui est un abri pour un type de bateau ne le sera pas pour un autre*).

- Les bateaux équipés d'une VHF/ASN couplée à un GPS sont dispensés de l'emport des fusées parachute et des fumigènes (*ce matériel était obligatoire à plus de 6 milles d'un abri*). Les feux rouges à main restent obligatoires
- Un régime spécifique est créé pour les annexes (*avec marquage*) à moins de 300m de la côte ou de leur bateau
- **Les bateaux de location, de formation ou d'associations > 8 mètres sont soumis à des exigences renforcées** : visite annuelle de sécurité, VHF, GPS, sondeur électronique, 2nd mouillage, fusées, notice de sécurité.

Les règles pour la plaisance légère, qui n'avaient pas changé en 2004, sont modifiées. Un « flash light » devient obligatoire comme moyen de repérage sur tous les types de flotteurs ; le mouillage n'est plus obligatoire.

Le tableau ① précise les zones de navigation autorisées et le pack d'armement obligatoire dans chacune des 3 zones.

① Zones de navigation →	Bande des 300 m	< 2 milles d'un abri	2 à 6 milles d'un abri	> 6 milles d'un abri
Type de flotteur ↓				
Engins de plage	Aucun matériel	Navigation non autorisée		
Planches à voile, VNM	Pack « basique »		Navigation non autorisée	
Canoës, kayaks, aviron			Pack « Côtier »	Nav. non autorisée
Annexes	Aucun matériel	Rien à < 300m de son navire ; au-delà, comme autres bateaux		
Tous autres bateaux	Pack « basique »		Pack « côtier »	Pack « hauturier »



Une remise de 5% est accordée aux membres de l'APPBP

COMPOSITION DES PACKS D'ARMEMENT ET DE SÉCURITÉ

Matériel	Pack Basique < 2 m./abri	Pack Côtier < 6 m. / abri	Pack Hauturier > 6 m. / abri
Sécurité individuelle			
Un moyen de remonter à bord pour une personne tombée à l'eau	X	X	X
Un équipement individuel de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)	X	X	X
1 harnais par personne à bord à bord d'un voilier			X
1 harnais par navire non voilier			X
1 dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau (= Bouée couronne + feu à retournement ou équivalent) Pour les pneumatiques, embarcations de capacité > 5 adultes ou port d'un gilet			X
Sécurité collective			
1 moyen de repérage lumineux (<i>lampe électrique étanche ou flash light</i>)	X	X	X
1 miroir de signalisation		X	X
1 corne de brume		X	X
3 feux rouges automatiques à main		X	X
3 fusées parachute (dispense avec VHF/ASN couplée à un GPS)			X
2 fumigènes flottants			X
1 dispositif de sécurité pour couper l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote (HB > 6cv ou VNM)	X	X	X
1 radeau de survie EN/ ISO 9650 ou annexe « de sauvetage »			X
Sécurité du bateau			
1 dispositif d'assèchement fixe ou mobile (navires avec espace habitable, et ceux non auto-videurs) NB Bateaux sur le marché depuis 1998 : respecter les préconisations du constructeur	X	X	X
1 dispositif de lutte contre l'incendie (sauf VNM < 25 kW) (selon recommandation constructeur pour bateaux mis sur marché depuis 1998, ou Division 224 à la date de mise en service pour les autres).	X	X	X
Mouillage - remorquage			
Une ligne de mouillage ou une ancre flottante (sauf si la capacité d'embarquement est < 5 personnes)	X	X	X
1 Dispositif permettant le remorquage : point d'accrochage et ligne (sauf planches à voile et kite surf)	X	X	X
Navigation et documents			
Le pavillon national pour les navires francisés	X	X	X
Le matériel permettant de faire le point, de tracer et de suivre une route			X
Un compas magnétique		X	X
Cartes marines ou extraits, à jour, papier ou électroniques		X	X
Un document décrivant le balisage (éventuellement plaquette autocollante)			X
Règlement pour prévenir les abordages (ou résumé textuel ou graphique)		X	X
Un dispositif permettant de recevoir la météo marine à bord			X
Livre des feux et Annuaire des marées ou équivalent (Sauf en Méditerranée) pouvant être regroupés en un document annuel unique			X
Journal de bord			X
Sécurité médicale			
Boite de secours (composition minimale et complément à l'initiative du skipper)			X

D'autres propositions d'amélioration de la sécurité ont été formulées par l'UNAN et pourraient aboutir :

- Amélioration des bulletins météo en mer ; ils seraient diffusés par VHF en continu (en « boucle ») sur 2 ou 3 fréquences dédiées avec d'autres informations sur la sécurité de la navigation.
- Autorisation d'utiliser la VHF sans CRR ou CRO en cas d'urgence.

Nous vous rappelons que la réglementation définit l'armement minimum obligatoire mais qu'il est conseillé à chaque chef de bord de compléter des matériels qu'il juge utiles à la sécurité en fonction du bateau, de l'équipage et des conditions de navigation.



LA BAULE NAUTIC



www.labaulenautic.com

Chantier naval
Magasin d'accastillage Uship
Vente, entretien, réparation
Exposition bateaux à terre et à flot
Location de bateaux



**Chantier naval
Le Port**
44380 PORNICHET
Tél: 02.40.61.03.78





Hall d'exposition
Route de St Nazaire
44380 PORNICHET
Tél: 02.40.61.64.55

COMpte RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APPBB DU SAMEDI 22 MARS 2008

70 personnes étaient présentes et 89 représentées par pouvoir, soit un total présent de 159 sur 231 membres à jour de leur cotisation 2008, soit 69 % de représentativité ; les 50% de quorum exigé étant dépassé, l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.
19 heures, ouverture de la séance.

Le Président Alain CHABRIER remercie de leurs présences ; Mr LAINE nouveau maire du Pouliguen ainsi que tous les membres hommes et femmes présents à cette assemblée et les journalistes locaux. La séance peut commencer, il déclare l'assemblée ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2007 : lecture en est faite par le secrétaire général Gérard VAUCLIN, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président

Le président Alain CHABRIER rappelle les événements qui ont marqué 2007, les sujets suivants ont été abordés : remplacement des pontons, projet de conduite permanente, sécurité des bateaux, assurance, cocktail des plaisanciers, local APPBP, le « Petit Pavillon Bleu, fichier adhérents

Rapport d'activité

Au cours de l'exercice :

Le bureau de l'APPBP a rencontré au cours de cet exercice :

- C.C.I trois fois
- SIVU cinq fois
- Conseil portuaire deux fois
-

En outre :

- Le conseil d'administration s'est réuni trois fois
- Edition de trois « Petit Pavillon Bleu »
- Mise à jour du fichier des plaisanciers
- Mise en place de l'outil Internet avec WI FI
- Organisation de deux cocktails à la Villa Mortureux
- Organisation de deux journées extincteurs
- Quatre réunions dans le cadre de l'UNAN
- Permanence tous les samedis

Rapport financier

Solde au 31/12/2007 :1 561.36 €

Recettes 2007		Dépenses 2007	
Cotisations adhérents	5 420,00 €	Petit Pavillon Bleu	1 462.11 €
Membres bienfaiteurs	160,00 €	AG et Cocktails	1 747.25 €
Annonceurs	650,00 €	Fonctionnement	2 550.31 €
Puces Nautiques	0 €	Adhésion UNAN	528.00 €
Vente articles griffés	718,00 €	SNSM	0 €
Total	6 948,00 €	Total	6 287.67 €
Résultat annuel			660.33 €
Intérêts 2007	169.11 €	Livret	5 210.06 €
		Compte courant	1 561.36 €
		Total Banque 31/12/2007	6 771.42 €

Le président demande à l'assemblée d'approuver le rapport financier. Quitus est donné au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2007, à l'unanimité.

Actions et perspectives 2008 :

remplacement des pontons du 3eme bassin, cale François Xavier LEBLANC.

Problématique du dragage :

Le vice Président Daniel BEISO nous fait un état des lieux.

Interventions du maire du Pouliguen

Monsieur LAINE, nouveau maire du Pouliguen a dialogué avec les plaisanciers sur le problème du dragage.

Le Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a validé l'arrivée de deux nouveaux administrateurs : Mr Jean Pierre SANTINI et Mr Christian FEVRIER de BREJERAC. Le Bureau reste identique dans sa composition.

Le président a clôturé la séance à 20 h 30 et invité tous les présents au pot de l'amitié où les boissons nous étaient offertes par Sébastien DABIN à GORGES

 <p>Pôle nautique</p> <p>Hivernage - Gardiennage</p> <p>Réparation - Maintenance</p> <p>Vente neuf et occasion</p> <p>Tel : 02 40 15 16 16</p>	 <p>Pouliguennais</p> <p>Hivernage Intérieur / Extérieur</p> <p>Chantier Polyester, Accastillage</p> <p>Vêtements de mer</p> <p>Tel : 02 40 42 89 89</p>
<p>Derrière la gare SNCF du Pouliguen</p> <p>Remises APPBP</p>	

CONFERENCE SUR LA PECHE DU BAR AUX LEURRES : CAP SUR LE BAR DANS LA BAIE DE LA BAULE

Une rencontre à l'initiative de l'APPBP pour bien lancer la saison. Le 11 avril dernier de 18h00 à 20h00 à la villa Mortureux a eu lieu la conférence sur la pêche sportive du bar aux leurres.

Pascal DARDENNE, Le village marin à Nantes et Patrick MARTINEZ, réalisateur de films de pêche sont intervenus amicalement au sein de l'association des plaisanciers.



Pendant deux heures, une quarantaine de plaisanciers ont découvert les règles d'une partie de pêche bien réussie – certains avaient même prévu de quoi prendre des notes – et ils ont bien fait.

Nos deux spécialistes nous ont expliqué comment « prendre une dérive » pour bien attaquer un plateau rocheux, mais également comment s'adapter aux conditions de mer et de météo, quels nœuds réalisés entre la tresse et le fluoro carbone, entre l'agrafe et le bas de ligne.

Plein de techniques et conseils - Ils avaient apporté avec eux beaucoup de matériel pour nous le faire découvrir.

S'agissant des leurres, ils sont classés dans deux grandes familles, les leurres durs et les leurres souples.

Dans les leurres durs, on trouve des leurres de surface (qui « procurent une énorme décharge d'adrénaline » à la touche), les leurres à petites bavettes pour pêcher la couche d'eau de 0 à 2 m, les leurres à grandes bavettes qui descendent jusqu'à 4 m. Dans les leurres souples, il y a les shads (imitation de poissons avec une grande nageoire caudale), les virgules, les slugs, les worms qui s'utilisent principalement avec une tête plombée mais pas seulement. Pascal et Patrick ont permis aux plaisanciers de tester sur la plage benoît les cannes (de 2,10 à 2,40 M) et

les moulinets (taille 2500 à 4000) qu'ils avaient apportés. Nous avons découvert la fameuse promenade du chien (walking the dog) pour l'animation des leurres de surface – Impressionnant, on croirait une vraie chasse.

Nos deux amis qui pratiquent cette technique depuis près de 15 ans entre l'île de Noirmoutier et la barre d'Etel nous ont livré quelques informations sur les postes ou nous avons des chances de croiser le bar de notre vie.

En plus, la saison du bar démarre en général après les grandes marées d'avril et s'étend jusqu'à la fin de l'autonome. A cette saison, le bar va commencer à rejoindre les frayères pour se reproduire de janvier à avril. Il est important aussi de rappeler que la taille légale du bar est de 36 cm mais que sa taille biologique de reproduction est de 42 cm.

La conférence s'est terminée autour d'un pot de l'amitié au sein du yacht club qui nous a sympathiquement accueilli dans ses murs.

Alors, maintenant Plaisanciers, à vos cannes, à vos bateaux et bon courage

(PS : surtout, n'hésitez pas à nous faire parvenir les photos de vos prises à l'adresse mail de l'association : a.p.p.b.p@orange.fr)



HIVERNAGE DE VOS BATEAUX

Notre nouveau partenaire PIRIAC DIFFUSION MARINE propose aux membres de l'APPBP à jour de leurs cotisations, un tarif préférentiel pour l'hivernage de leurs bateaux (moteur et voiliers) à terre (en extérieur) pour une période de quatre mois sans avoir à démonter le mat pour les voiliers.

Prestations proposées : Grutage de sortie d'eau, transport au chantier, mise sur ber et calage, stockage en extérieur pour quatre mois, transport retour et grutage de remise à l'eau.

TARIFS FORFAITAIRES

Bateau jusqu'à 8 m	487 € TTC
Bateau de 8 à 10 m	578 € TTC
Bateau de 10 à 11 m	685 € TTC

Nettoyage de la coque offert.

Si vous souhaitez hiverner plus de quatre mois, une remise de 20% est accordée sur le tarif des mois supplémentaires (2,49 € HT / m² / mois).

Seule contrainte : emmener son bateau à Piriac et le récupérer à Piriac.

Pendant cette période d'hivernage, PIRIAC DIFFUSION MARINE peut entretenir et effectuer tous vos travaux (prix sur devis).

Bien sur, cela vous impose de maintenir vos contrats d'assurance qui vous garantissent en cas de vol ou dégradations sans mise en cause du chantier.



**CHANTIER NAVAL
MECANIQUE H.B. - I.B.**



PORT À SEC

**2, venelle du Sourd
PIRIAC sur MER**

Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65

piriacdiffusionmarine@normandnet.fr

Composites services

→ Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : composites.services@wanadoo.fr

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux membres de l'APPBP sur présentation de leur carte

LE MOT DE L'ASSUREUR

Nous rappelons que la plateforme intranet fonctionne de plus en plus pour l'établissement des devis.

N'oubliez pas que la loi chatel vous permet de résilier votre contrat d'assurance dans les 20 jours après réception de votre avis d'échéance.

N'hésitez pas à nous interroger depuis notre site :

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Laure Allochon : ligne directe : **05.46.41.97.67** Patrick Le Gonidec : PORT : **06 07 21 37 13**

[Patrick Le Gonidec](#)

LES NUMEROS UTILES

Gendarmerie	02 40 61 24 02
Brigade des Recherches	02 40 22 95 06
Affaires Maritimes St-Nazaire	02 40 22 95 03
CROSSA ETEL	02 97 55 35 35
	VHF Canal 16
	Portable 1616
Sémaphore CHEMOULIN	02 40 91 99 00
Douane Montoir	02 40 45 88 78
Capitainerie Baule/Pouliguen	02 40 11 97 97
	fax 02 40 11 97 98
APPBP	02 40 62 02 13
	Email a.p.p.b.p@orange.fr
ANFR Licence VHF Montoir	08 10 00 31 42
Phares et Balises	06 80 32 49 66

LES BREVES

La bourse des équipiers

José SCHRADER de La Baule, propriétaire d'un pêche promenade de 6 m bien motorisé, recherche un ou des équipiers pour l'accompagner à la pêche (traîne ou filet).

Le contacter au 02 40 60 23 39

Croisière Pen Bron

La 25^{ème} croisière organisée par l'association des Œuvres de Pen Bron aura lieu les 21, 22 et 23 juin 2008.

Pour s'inscrire, s'adresser au centre Marin de Pen Bron, 44420 La Turballe tel : 02 40 62 75 00

Carte NAVI +.

Elle nous permet la nuitée gratuite dans un port de plus que l'année dernière ; le port des Sables d'Olonne est maintenant accessible mais il demande à être prévenu 48 h. à l'avance. Bon vent.

LA BOUTIQUE APPBP

A la boutique, nous tenons à votre disposition :

- La chemisette blanche en coton, col doublé marine collection Pen Duick	20 €
- La casquette beige, longue visière	8 €
- Les 2 : chemisette plus casquette	25 €
- Le guidon APPBP	5 €

UTILISATION DE LA CALE DE CARENAGE FRANCOIS XAVIER LEBLANC

A VOS MARQUES PRÊT PARTEZ

A marée haute, les bateaux viennent se positionner sur la cale.

Le nombre d'emplacements autorisés est de 5 :

- 1 unité sur tins
- 3 unités sur poteaux
- 1 unité sur béquille

A marée basse, un message sonore avertira du rinçage de la cale puis du caniveau. Aucun plaisancier ne devra se trouver sur la cale.

Une fois cette opération terminée, un message sonore avertira de l'autorisation du carénage. L'eau et l'électricité seront alors mis à disposition des plaisanciers.

Lorsque la marée va commencer à remonter, un message sonore invitera les plaisanciers à stopper les opérations de carénage et à se retirer des lieux. L'eau et l'électricité seront alors coupées.

La cale ainsi que le caniveau seront rincés.

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie



La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC

Face à la Criée

Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE

4, bd René Coty

Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%

aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.

Vous êtes dans le vent...

Vêtements

Pêche

Décor marine

Nautisme

